



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 février 2017

Guide sur MIF 2 pour les sociétés de gestion de portefeuille

Ce guide a pour objectif d'accompagner les sociétés de gestion de portefeuille dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions issues de MIF 2. Il sera mis à jour en fonction des autres textes qui viendront compléter la directive. Gouvernance des produits, conseil en investissement "indépendant", rémunérations ou encore meilleure exécution, l'AMF reprend les thèmes clés de la directive pour les sociétés de gestion. Cette nouvelle version du guide tient, notamment, compte des principales dispositions des textes de niveau 2.

 Télécharger le contenu

En savoir plus

- S'informer sur le passage à MIF 2

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

[ACTUALITÉ](#) [MIF](#)

25 juillet 2022

Exigences en matière de durabilité dans la distribution d'instruments financiers : point sur les textes à venir et leurs dates d'entrée en application

[COMMUNIQUÉ AMF](#)[SUPERVISION](#)

07 juillet 2022

L'AMF publie la synthèse de ses contrôles SPOT au sein des sociétés de gestion de portefeuille sur la thématique de la meilleure exécution

[CONTRÔLE SPOT](#)[GESTION D'ACTIFS](#)

07 juillet 2022

Synthèse des contrôles SPOT sur les obligations de meilleure exécution et de meilleure sélection applicables aux sociétés de gestion de portefeuille



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02